

**Action concertée - Programme de recherche-action pour un vieillissement actif de la population du Québec
Titulaires retenus du concours 2021-2022**

Titulaire	Établissement	Titre	Organisme(s) du milieu (partenaire du projet)	MONTANT DE LA SUBVENTION ¹			FRAIS INDIRECTS DE RECHERCHE (FIR) ²			TOTAL
				15 mars 2022 au 14 mars 2023	15 mars 2023 au 14 mars 2024	15 mars 2024 au 14 mars 2025	15 mars 2022 au 14 mars 2023	15 mars 2023 au 14 mars 2024	15 mars 2024 au 14 mars 2025	
Projet de recherche-action										
Castonguay, Julie	Cégep de Drummondville	Développer une compétence numérique chez les personnes aînées par la conception, l'implantation et l'évaluation d'un jeu sérieux : favoriser un vieillissement actif de la population québécoise	Action-Habitation de Québec	32 882 \$	82 392 \$	59 716 \$	0 \$	0 \$	0 \$	174 990 \$
Cloutier, Marie-Soleil	Institut national de la recherche scientifique [INRS]	Projet MABIDA: MArcher pour se déplacer, Bienfaits et Défis pour nos Aînés	Accès transports viables Piétons Québec Groupe Promo-Santé Laval Fédération de l'âge d'or du Québec [FADOQ]	48 800 \$	69 850 \$	56 300 \$	13 176 \$	18 860 \$	15 201 \$	222 187 \$
Daneau, Stéphanie	Université du Québec à Trois-Rivières [UQTR]	Élaboration, implantation et évaluation d'actions visant la mobilité externe des personnes âgées vivant avec un trouble neurocognitif dans la communauté	Fédération Québécoise des Sociétés Alzheimer [FQSA]	57 522 \$	49 884 \$	67 540 \$	15 531 \$	13 469 \$	18 236 \$	222 182 \$
Routhier, François	Université Laval	Accès aux services communautaires pour les aînés grâce aux outils numériques depuis la pandémie de COVID-19 : une étude de type recherche-action	Fédération Québécoise des Sociétés Alzheimer [FQSA] Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées [AQDR]	68 500 \$	75 000 \$	31 500 \$	18 495 \$	20 250 \$	8 505 \$	222 250 \$
TOTAL: GÉNÉRAL: 4 octrois				207 704 \$	277 126 \$	215 056 \$	47 202 \$	52 579 \$	41 942 \$	841 609 \$

1. Les octrois sont conditionnels à l'allocation des crédits par l'Assemblée nationale du Québec et aux décisions du Conseil d'administration du Fonds. Ces octrois peuvent donc être modifiés en tout temps, sans préavis.

2. Les frais indirects de recherche (FIR), accordés aux projets de recherche seulement, sont à l'usage des établissements gestionnaires universitaires de l'octroi et leur sont versés directement.